Conditions générales (CG)

Commande de licence à Swiss Athletics

1 Conditions

Celui qui a plus de 13 ans (catégories U16 et plus âgés) et désire acheter une licence Swiss Athletics, doit être membre de Swiss Athletics et faire partie d'une société membre de Swiss Athletics.

Les enfants et adolescents des catégories U14, U12 et U10 n'ont pas besoin d'être membre de Swiss Athletics et/ou d'une société – ils commandent directement une licence kids+athletics.

2 Protection des données

Les informations saisies lors de la commande de licence sont enregistrées dans le système de Swiss Athletics et utilisées à des fins propres à la fédération. La déclaration sur la protection des données est acceptée avec la commande d'une licence.

3 Newsletter

Avec la commande d'une licence, Swiss Athletics utilise l'adresse électronique pour envoyer la newsletter Swiss-Athletics resp. la newsletter-licence-Kids. Il est en tout temps possible de se désinscrire de la newsletter.

4 Image, vidéo et son

Avec l'achat d'une licence, le titulaire de la licence accepte irrévocablement la libre utilisation de son image, de ses enregistrements vidéo et de sa voix réalisées ou enregistrées en relation avec un événement pour lequel la licence est requise, pour tous les médias présents et futurs. Swiss Athletics garantit un traitement responsable et respectueux des enregistrements réalisés.

5 Droits et obligations liés à l'achat de la licence

Les athlètes avec une licence valable ont en principe le droit de participer à toutes les compétitions exigeant une licence et autorisées par Swiss Athletics (sous réserve de limites requises ou de limitation de la participation). Les résultats qu'ils y obtiennent sont enregistrés dans les listes des meilleurs de Swiss Athletics.

En obtenant et utilisant la licence suisse d'athlétisme, les athlètes reconnaissent comme obligatoires les dispositions suivantes des fédérations nationales et internationales dans leur forme respectivement en vigueur (les dispositions se trouvent sur notre site web):

- Les statuts, règlements et code de conduite de la Fédération suisse d'athlétisme Swiss Athletics
- Les règles internationales de compétition (World Athletics Rules) ainsi que les directives sur la publicité de World Athletics
- Directives d'Antidoping Suisse
- La charte d'éthique ainsi que les engagements Cool & Clean de Swiss Olympic

6 Validités

La licence est valable une année civile (01.01.-31.12.). La licence doit être achetée chaque année.

7 Modes de paiement

La licence peut être payée par e-Payment avec une carte de crédit (MasterCard ou VISA), une Postcard ou avec TWINT ou aussi au moyen d'un bulletin de versement moyennement un supplément de CHF 5.-- par licence.

8 Remboursement

Les licences commandées ne sont ni retournées ni remboursées.

9 Achat de licence par des tiers

Celui qui commande une licence pour un tiers (par exemple les administrateurs de club) confirme en acceptant ces CCG qu'elle/il est autorisé/e et que les athlètes, respectivement la représentation juridique, connaissent et acceptent ces CCG.

Valable dès le 1.12. 2023